

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE
- Création de
la Commission
d'Aménagement.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
13/03/18

Date d'affichage :
13/03/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le Conseil communautaire a décidé de concéder l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin, situé à Saint-Quentin, et d'approuver

le lancement de la procédure de passation conformément à la délibération précédente du 19 mars 2018.

Pour la mise en œuvre de cette procédure, il est nécessaire d'instaurer une commission ad hoc compétente en matière d'aménagement, selon les dispositions de l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme et les dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et du décret du 1^{er} février 2016 susvisés.

Cette commission est chargée d'émettre un avis sur les candidatures et propositions reçues, préalablement à l'engagement de la négociation avec les candidats. Son avis pourra être recueilli, par ailleurs, par la personne habilitée à engager les discussions à tout moment de la procédure.

Elle est composée de membres élus au sein du Conseil communautaire à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est proposé que cette commission soit constituée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants, et qu'un Président soit désigné parmi ces membres pour diriger et organiser les travaux de ladite commission (un Président titulaire et un Président suppléant), celui-ci ayant voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Le président de la commission est le premier nom sur la liste majoritairement élue.

Par ailleurs, le recours à une ou des tierces personnes (type bureau d'études) pour présenter le rapport d'analyse des offres lors du rassemblement de la commission d'aménagement serait autorisé.

La désignation des membres de la commission s'opère à scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les candidatures présentées sont :

- Liste présentée par le Président
- Liste présentée par le FN-RBM du Saint-quentinois
- Liste présentée par le PS « Tous ensemble, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-4 et suivants et R300-4 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 pris pour son application ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 20 juin 2017 relative à l'approbation des statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant et complétant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 27 mars 2017 relative aux objectifs et modalités de la concertation préalable dans le cadre de l'aménagement de la friche du Maréchal Juin ;

Vu l'arrêté en date du 27 septembre 2017 précisant les modalités de la concertation et les mesures de publicités de celle-ci ainsi que la durée pendant laquelle le public est invité à prendre connaissance et à donner son avis sur le projet ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 22 janvier 2018 tirant le bilan de la concertation préalable,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 19 mars 2018 portant sur le lancement de la procédure de passation de la concession d'aménagement de l'aménagement de la friche du Maréchal Juin et désignation de la personne habilitée à engager la discussion et à signer la convention,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois approuvé par délibération du 17 février 2014.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Je déclare le scrutin ouvert pour la constitution de la commission d'aménagement.

Quelles sont les candidatures ?

Présentation des candidatures

Liste présentée par le Président

Membres titulaires :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Monique BRY
- M. Freddy GRZEEICZAK
- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Christian MOIRET
- Mme Agnès POTEL
- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Sylvie ROBERT

Membres suppléants :

- M. Michel BONO
- M. Guy DAMBRE

- M. Thomas DUDEBOUT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Alexis GRANDIN
- Mme Danielle LANCO
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Jean-Pierre MENET

Liste présentée par le FN-RBM du Saint-Quentinois

Membre titulaire :

- Mme Christine LEDORAY

Membre suppléant :

- Mme Sylvie SAILLARD

Liste « Tous ensemble, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois »

Membre titulaire :

- M. Jacques HERY

Membre suppléant :

- Mme Carole BERLEMONT

Nous passons au vote. Chaque conseiller voudra bien déposer son enveloppe fermée après avoir émargé.

Tour unique de scrutin

Le dépouillement du vote au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	70
A déduire : bulletins blancs ou nuls	2
	68

Ont obtenu :

- Liste présentée par le Président	63 voix
- Liste présentée par le FN-RBM du Saint-Quentinois	3 voix
- Liste « Tous ensemble, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois »	2 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir voté à scrutin secret,

Sont élus :

Membres titulaires :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Monique BRY
- M. Freddy GRZEZICZAK
- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Christian MOIRET
- Mme Agnès POTEL
- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Sylvie ROBERT

Membres suppléants :

- M. Michel BONO
- M. Guy DAMBRE
- M. Thomas DUDEBOUT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Alexis GRANDIN
- Mme Danielle LANCO
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Jean-Pierre MENET

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de constituer la commission d'analyse des candidatures et propositions reçues, prévue à l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, pour l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin, selon les règles de composition et de fonctionnement propres à celle-ci.

2°) de désigner, au scrutin secret et dans le respect des règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne, selon l'article R.300-9 susvisé, les membres suivants de la commission d'analyse des candidatures et propositions reçues dans le cadre de la concession d'aménagement de la friche du Maréchal Juin :

Membres titulaires :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Monique BRY
- M. Freddy GRZEZICZAK
- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Christian MOIRET
- Mme Agnès POTEL
- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Sylvie ROBERT

Membres suppléants :

- M. Michel BONO
- M. Guy DAMBRE
- M. Thomas DUDEBOUT

- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Alexis GRANDIN
- Mme Danielle LANCO
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Jean-Pierre MENET

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-41400-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation